

# FAIR-PLAY PANATHLON AWARDS

**Règlement 2019 des « Fair Play Panathlon Awards » organisés par le Panathlon Wallonie-Bruxelles, avec le soutien du Comité International pour le Fair-play (CIFP) et le Comité Olympique et Interfédéral Belge (COIB).**

Sur base de la structure propre au Comité International du Fair-play (CIFP), organisation ayant reconnu le mouvement panathlonien, les « **Fair Play Panathlon Awards** » récompenseront les lauréats en fonction de ces 3 catégories :

- 1- Un sportif ou une équipe de – de 18 ans pour un geste ou une attitude fair-play**
- 2- Un sportif ou une équipe de + de 18 ans pour un geste ou une attitude fair-play**
- 3- Une personnalité ou une association pour le développement d'un projet fair-play**

## **ARTICLE 1 – CRITERES D'ATTRIBUTION**

Les critères d'attribution sont ceux rédigés par le Panathlon Wallonie-Bruxelles et avalisés par le CIFP.

### **1. Respect de la loi**

Chaque sport a ses lois ou, si l'on préfère, ses règles du jeu. Elles sont admises tacitement par tous les participants. Ils sont tenus de les connaître et de les respecter en toute circonstance. Beaucoup de sportifs confondent la faute et la sanction. Ils s'imaginent que, si on ne les voit pas, ils n'ont pas triché. C'est un manquement grave au principe élémentaire du fair-play.

### **2. Respect de l'éthique**

On ne peut envisager le sport sans règles morales. L'ensemble de ces règles constitue l'éthique du sport. Par définition, l'éthique, c'est tout ce que la loi ne prévoit pas. Quelle que soit l'importance de l'enjeu, le respect de l'éthique est un principe intangible.

### **3. Respect de l'arbitre**

La compétition sportive ne peut exister sans arbitre ou sans juge. Comme tout être humain, celui-ci peut commettre une erreur d'appréciation. Il faut l'admettre et l'accepter avec sérénité. Pour être réellement fair-play, le pratiquant a même le devoir d'aider l'arbitre dans certaines circonstances.

### **4. Respect des entraîneurs, dirigeants et bénévoles**

Le staff qui comprend l'encadrement sportif est une source d'apprentissage très importante pour tout sportif. Pour s'améliorer constamment et être le meilleur représentant de son club, les sportifs doivent être à l'écoute et respecter l'ensemble de son entourage.

### **5. Respect de l'adversaire**

Le sport est une confrontation de femme à femme, d'homme à homme, ou d'équipe à équipe, dans le cadre d'une compétition. L'adversaire, quel qu'il soit, mérite le respect. Les violences, physiques ou verbales, ne sont pas acceptables car elles mettent en péril l'intégrité ou la dignité de l'adversaire. Aucun argument ne les justifie.

## **6. Respect des spectateurs**

Le sport est devenu un spectacle. A quelque niveau que ce soit, qu'ils aient déboursé des sommes importantes ou non, les spectateurs ont droit à assister à une lutte loyale entre des joueurs et des athlètes respectant les règles du jeu.

## **7. Respect du matériel et des installations sportives**

Pour pratiquer son sport favori dans les meilleures conditions possibles, chaque sportif se doit de respecter le matériel et les infrastructures sportives qui sont mis à leur disposition par les fédérations, les clubs et les communes.

## **8. Acceptation sereine de la défaite**

Il faut jouer pour gagner, mais accepter la défaite avec dignité. Apprendre à perdre avec sérénité devrait constituer l'un des premiers éléments à enseigner aux jeunes sportifs. Car la défaite acceptée dans l'esprit du sport peut d'ailleurs se révéler fertile pour l'avenir de l'athlète.

## **9. Refus de la violence sous toutes ses formes**

Le respect de l'adversaire implique le refus de toute violence sur le terrain. Aujourd'hui malheureusement, la violence déborde largement de la compétition elle-même. Elle concerne aussi les foules qui y assistent. C'est un impératif catégorique pour tous les sportifs, pratiquants, entraîneurs et dirigeants, de la combattre sous toutes ses formes, en tout cas de ne jamais l'encourager ni de l'excuser.

## **10. Refus de toute discrimination**

Un des objectifs du sport est de faciliter l'harmonie entre les hommes et les femmes qui le pratiquent. Il a donc pour devoir de rejeter toutes les formes de discrimination, qu'elle soit sociale, ethnique ou religieuse. Les dérives qui brouillent souvent l'image des grandes compétitions, toutes les manifestations de racisme, de xénophobie, d'incivisme doivent être sévèrement réprimées. Le sport a aussi pour mission de prôner la tolérance et d'accepter les différences de l'Autre.

## **11. Refus du dopage**

Le dopage est l'un des grands périls qui menacent le sport moderne. Le dopage est non seulement dangereux pour l'athlète qui s'y adonne, mais il constitue également une tricherie majeure.

## **ARTICLE 2 – ÉLIGIBILITE**

Les « **Fair Play Panathlon Awards** » s'adressent à

- Tous les sportifs,
- Sans restriction d'âge,
- Résidant et
- Affiliés à une fédération officielle.

## **ARTICLE 3 – DESIGNATION DES LAUREATS**

Un appel à candidatures (le formulaire de candidature se trouve sur le site Internet du Panathlon Wallonie-Bruxelles – [www.panathlon.be](http://www.panathlon.be)) sera lancé auprès de la presse, des fédérations et des clubs sportifs de la province.

Le Panathlon Wallonie-Bruxelles réceptionne les candidatures tout au long de l'année et les proposent au jury.

La date limite de la remise des candidatures pour l'année 2018 est fixée au **28 février 2019**. La cérémonie des « Fair Play Panathlon Awards » sera organisée dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

#### **ARTICLE 4 – COMITE DE SELECTION**

Les décisions du Jury sont sans appel.

#### **ARTICLE 5 – ANNONCE DES RESULTATS**

Les Lauréats seront prévenus personnellement par le Panathlon Wallonie-Bruxelles.

Le nom des lauréats sera annoncé via le site Internet du Panathlon Wallonie-Bruxelles et dans les médias.

#### **ARTICLE 6 – MATERIALISATION DU PRIX**

Le Panathlon Wallonie-Bruxelles s'engage à réaliser un trophée ainsi que les diplômes remis aux lauréats.

#### **ARTICLE 7 – REMISE DES TROPHEES**

Une cérémonie de remise de prix sera organisée dans un lieu prestigieux à une date fixée par le Panathlon Wallonie-Bruxelles.

Une invitation aux couleurs du Panathlon Wallonie-Bruxelles sera envoyée à toutes les personnes impliquées dans cet évènement.

Les premiers lauréats de chacune des trois catégories, sélectionnés par le jury se verront remettre un trophée ainsi qu'un diplôme. Les autres candidats, sélectionnés par le jury, recevront un diplôme.

#### **ARTICLE 8 – MEDIATISATION DU TROPHEE**

Envoi du règlement aux fédérations et clubs sportifs, aux fédérations sportives de l'enseignement fondamental et secondaire, aux communes via les échevins des sports.

Invitation de l'ensemble de la presse lors de la remise des trophées.

#### **ARTICLE 9 – ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT**

Les clubs, sportifs et associations attestent avoir lu et compris le règlement du concours, l'acceptent sans réserve, et renoncent à tout recours de quelque nature qu'il soit à l'encontre des organisateurs et de leurs ayants droits.

Le simple fait de concourir implique l'acceptation du présent règlement.

L'organisation ne pourrait être tenue responsable si, par suite d'un cas de force majeure, ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé.

**[Le présent règlement est téléchargeable sur le site Internet du Panathlon Wallonie-Bruxelles.](#)**